

AVIS DE COURSE

100 MILLES

3 et 4 Mai 2025

Club Nautique de Sainte-Maxime en partenariat avec le YCI Port Grimaud
Grade 5A

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile et les règles du Championnat UNCL 2025*.
- 1.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones
- 1.3 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.4 Les Règlements Spéciaux Offshore (RSO)
- 1.5 Les règlements fédéraux
- 1.7 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles Club au moins une semaine avant l'épreuve et affichée selon la prescription fédérale.
- 2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante <http://www.yci-port-grimaud.com>.

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e - 4e - 3e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur

- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une licence club FFVoile, la licence club FFVoile mention «compétition» ou «pratiquant»

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention «compétition» valide
- ou

- la licence Club FFVoile mention «adhésion» ou «pratiquant» accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b). Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout concurrent mineur

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le lien suivant : [inscription](#), jusqu'au 25 avril 2025 à 20h00, date et heure de la clôture des inscriptions.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits avant la date de clôture :

- par virement bancaire (coordonnées en annexe) en indiquant le numéro de voile du bateau inscrit ou par chèque bancaire,

ou

- par carte bancaire ou en espèces à la Base Nautique Paul Bausset à Sainte-Maxime.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions du paragraphe 5.1

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classes	Droits d'inscription jusqu'au 25 avril à 20h00	Droits d'inscription après le 25 avril à 20h00
IRC Monocoque ≤ 9m	80 €	110 €
9m < IRC Monocoque < 11m	100 €	130 €
IRC Monocoque ≥ 11m	120 €	150 €
OSIRIS Tous	60€	90€
Multicoque ≤ 10m	50€	80€
10m < Multicoque < 15m	100€	130€
Multicoque ≥ 15m	120 €	150 €

Soirée des équipages le Vendredi 2 mai au soir sur réservation, avec obligation d'envoyer le nombre de participants par bateau par mail cns83021@gmail.com avant le 25 avril 20h00.

Tarif soirée des équipages pour les équipiers et invités : **25 €** / personne, réservation obligatoire.

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Sans objet

8 PROGRAMME

Vendredi 2 Mai	19h00	Soirée des Equipages au YCIPG (plan en annexe) SUR RESERVATION UNIQUEMENT
Samedi 3 Mai	11h00	Mise à disposition pour la première course
Dimanche 4 Mai	15h00	Fermeture de la ligne
	16h30	Remise des prix au Yacht Club International de Port-Grimaud

9

CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.3 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle.

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

Sans Objet

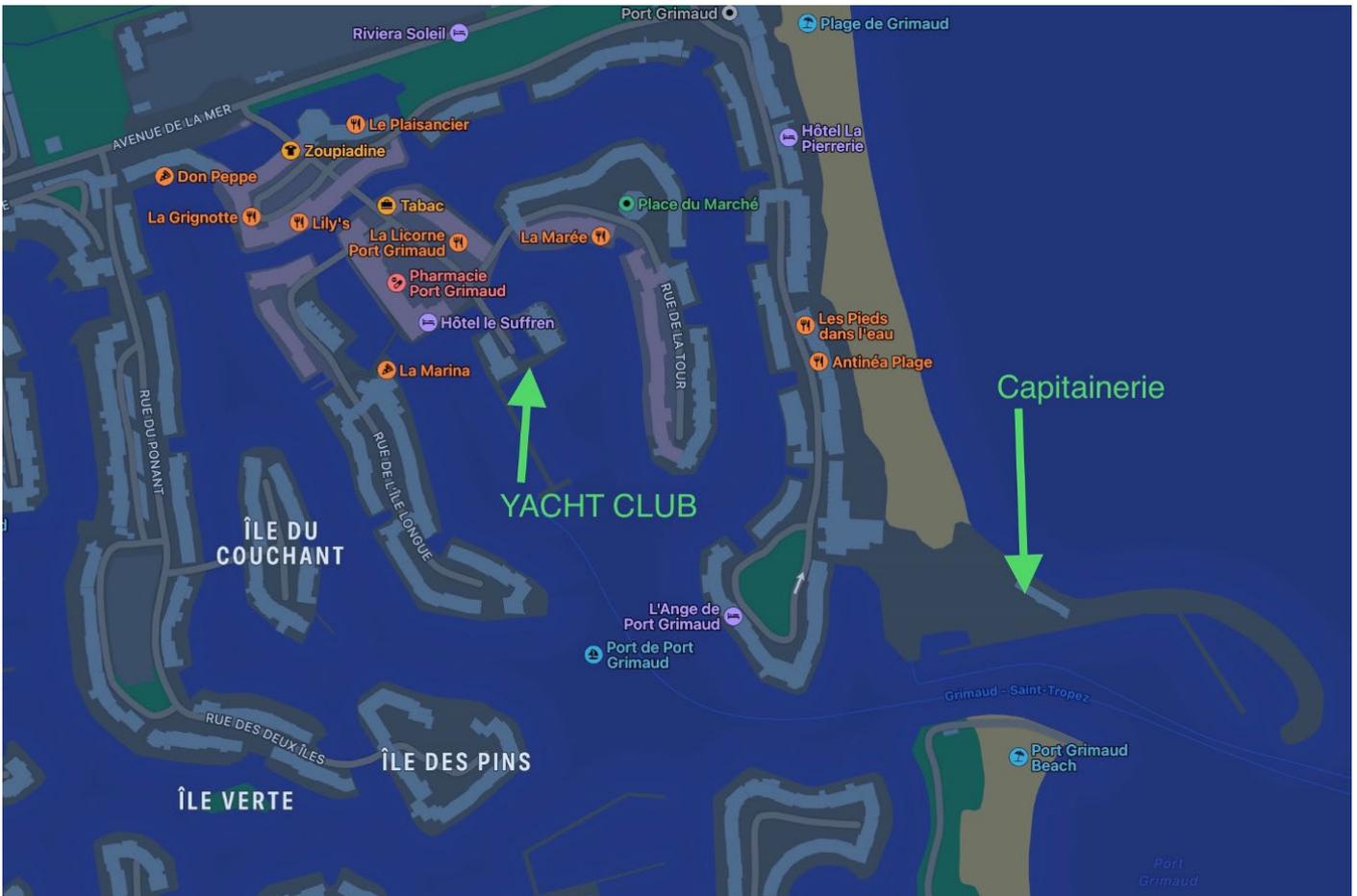
11 LIEU

11.1 Le lieu de l'épreuve est entre le golfe de Saint-Tropez et la Presqu'île de Giens.

11.2 La zone de course est décrite dans les instructions de course.

- 12 LES PARCOURS**
Les parcours sont décrits dans les Instructions de Course
- 13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**
Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 CLASSEMENT**
1 course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS**
[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés.
- 16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS**
Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.
- 17 EMBLEMES**
[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le [parc à bateaux] [port].
- 18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**
[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
- 19 PROTECTION DES DONNÉES**
- 19.1 Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 19.2 Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 20 ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 21 PRIX**
Les prix seront distribués aux trois premiers de chaque catégorie (minimum 6 participants par catégorie) le dimanche 4 mai à 16h30 au YCIPG
- 22 DROITS DE PORT**
Pour les voiliers qui auront besoin d'une place au port, ils doivent la réserver auprès de la capitainerie de Port Grimaud : tel : 04.94.96.74.25, mail accueil@portdegrimaud.fr, le plus tôt possible et avant le 25 avril, en mettant le Club Nautique de Sainte-Maxime en copie de la demande cns83021@gmail.com.
Les places de port sont gratuites pour les voiliers dont le tirant d'eau est inférieur à 2,80m.
- 22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter : cns83021@gmail.com
Béatrice JULIEN : 04.94.96.07.80

ANNEXES



Titulaire du compte/Account holder

ASS CLUB NAUTIQUE DE STE

MAXIME

**21 BOULEVARD JEAN MOULIN
83120 STE MAXIME**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment.

Please use this Bank account statement when booking transactions.

It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1460 7003 4470 5137 6718 417

BIC (Bank Identification Code)
CCBPFRRPPMAR

Code Banque
14607

Code Guichet
00344

N° du compte
70513767184

Clé RIB
17

Domiciliation/Paying Bank
BPMED SAINTE MAXIME

édité le 05/04/2023